



# HOUDEMONT

Le Messager <sup>91</sup>

publication à périodicité variable  
houdemont.fr



AVRIL 2008

## DATES A RETENIR

- Balayage des rues
  - Concert « La Manonchante »
  - Heure du Conte
  - Distribution de Compost
  - Don du sang
  - Stage La Chenille
  - Vide-greniers de l'ALPE
  - Commémoration Victoire 1945
  - Fête de la Rhubarbe
- Vendredis 11 et 25 avril, 8 et 23 mai  
Vendredi 11 avril à 20h30 - Eglise de Houdemont  
Samedi 12 avril  
Jeudi 17 avril - parking complexe du Mancés  
Vendredi 18 avril de 16h30 à 19h30 - Salle Polyvalente  
du 22 au 24 avril ☎ à Mme GERMAIN 03.83.54.38.53  
Jeudi 1<sup>er</sup> mai  
Mercredi 7 mai - Monument aux Morts à 18h  
Jeudi 8 mai

Dépôt légal n°629 - avril 2008 - Mairie de Houdemont (03.83.56.21.22).

@mail : [contact@mairie-houdemont.fr](mailto:contact@mairie-houdemont.fr) - Site Internet : <http://houdemont.fr>

Directrice de la Publication : Anne VALTON.

Commission de l'information : Clotilde COCHET, Brigitte MALGLAIVE, Daniel BIGEREL, Daniel MAGRON.

## COMMISSIONS MUNICIPALES

**Finances – Plan :** Brigitte MALGLAIVE, Daniel BIGEREL, Daniel MAGRON, Yves KLEJMANN, Paul MOUGEL, Daniel PAGLIERO.

**Personnel communal :** Carine FARGE, Philippe GERMAIN, Daniel MAGRON, Jean-Pierre MICHEL.

**Travaux – Patrimoine :** Valérie BRICARD, Pascale GERARD, Philippe GERMAIN, Carole LAMASSE, Daniel MAGRON, Claude MARCHAL, Jean-Pierre MICHEL, Paul MOUGEL, Daniel PAGLIERO.

**Information – Communication :** Clotilde COCHET, Daniel BIGEREL, Daniel MAGRON, Brigitte MALGLAIVE.

## COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

**Vie scolaire :** Carine FARGE, Pascale GERARD, Carole LAMASSE, Zahra RONDEAU, Daniel RUSCONI, 2 représentants de l'A.L.P.E., 2 directeurs d'écoles. **Appel à candidatures : 2 Houdemontais.**

**Sport - Loisirs – Jeunesse – Petite enfance :** Valérie BRICARD, Clotilde COCHET, Pascale GERARD, Claude MARCHAL, Daniel PAGLIERO, Dominique POCHON. **Appel à candidatures : 2 Houdemontais.**

**Urbanisme :** Philippe GERMAIN, Carole LAMASSE, Claude MARCHAL, Jean-Pierre MICHEL, Paul MOUGEL, Daniel PAGLIERO. **Appel à candidatures : 2 Houdemontais.**

**Cadre de vie – Développement durable :** Philippe GERMAIN, Carole LAMASSE, Brigitte MALGLAIVE, Claude MARCHAL, Jean-Pierre MICHEL, Paul MOUGEL, Daniel PAGLIERO, Dominique POCHON. **Appel à candidatures : 2 Houdemontais.**

**Animation culturelle :** Carine FARGE, Carole LAMASSE, Yves KLEJMANN, Daniel RUSCONI. **Appel à candidatures : 2 Houdemontais.**

**Sécurité circulation :** Philippe GERMAIN, Claude MARCHAL, Daniel PAGLIERO, Daniel RUSCONI. **Appel à candidatures : 2 Houdemontais.**

## DELEGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE

Le Conseil Municipal délègue au maire pour la durée de son mandat les attributions suivantes :

- procéder à la réalisation des emprunts prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- gérer la procédure des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget. Cette délégation ne s'appliquera que pour les réalisations ne devant pas dépasser la somme de 4.600 euros ;
- passer les contrats d'assurances ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour tous types de contentieux afin d'agir en défense.

## DETERMINATION DU NOMBRE D'ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. - DESIGNATION DES MEMBRES ELUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil d'administration est composé comme suit :

- d'un président: le maire de la commune (président de droit),
- de 4 à 8 membres élus par le Conseil Municipal en son sein,
- de 4 à 8 membres nommés par le maire dont :
  - un représentant des associations de retraités et de personnes âgées
  - un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales
  - un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
  - un représentant des associations de personnes handicapéesLe Centre Communal d'Action Sociale dispose d'un budget autonome, géré par le conseil d'administration.

**Le Conseil Municipal propose, à l'unanimité, que le conseil d'administration soit composé de 10 membres, dont 5 choisis par lui : Clotilde COCHET, Carine FARGE, Dominique POCHON, Zahra RONDEAU et Daniel RUSCONI.**

Quant aux 5 membres nommés par le maire, un appel à candidatures sera lancé.

## DESIGNATION DES DELEGUES A LA CAISSE DES ECOLES

La Caisse des Ecoles est un établissement public communal qui est administré par un comité qui comprend le maire ou son représentant, les inspecteurs et inspectrices des secteurs primaires et maternelles de la circonscription ou leurs représentants, un membre désigné par le préfet, des conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal, et des membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale.

Le comité règle les affaires de la caisse ; il vote le budget présenté par le président, soit le maire ou son représentant. Ce budget est abondé par des subventions de la commune, et d'autres organismes comme le département. Le maire, ou son représentant, est chargé de l'exécution des décisions du comité.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Valérie BRICARD et Pascale GERARD comme déléguées.**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics et considérant

## DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

qu'à la suite des élections municipales du 09 mars 2008, il convient de désigner les membres titulaires et les membres suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme titulaires : Philippe GERMAIN, Daniel MAGRON, Claude MARCHAL, et comme suppléants : Daniel BIGEREL, Paul MOUGEL, Daniel PAGLIERO.**

## IL Y A 20 ANS...

Le 28/03/1988, avec 480 m<sup>2</sup> au sol, 24 m. de long, 20 m. de large et 6 m. de hauteur, le nouveau centre technique municipal, situé rue de la Gare est terminé. Il accueillera le personnel dans les premiers jours d'avril.

## DESIGNATION DE DELEGUES A DIFFERENTS ORGANISMES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes :

a) **Pour le Comité National d'Action Sociale destiné au Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) :**  
Carine FARGE

b) **Pour l'Association «Maison de l'Emploi du Grand Nancy» :**  
Daniel RUSCONI  
Par délibération du 15 novembre 2005, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à adhérer aux statuts de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy afin que la Commune de Houdemont soit représentée au Conseil d'Administration de l'Association.

La Maison de l'Emploi, porteuse d'initiatives locales en faveur de l'emploi, offre un service de proximité de qualité et polyvalent en matière d'emploi. Elle est un lieu d'anticipation des besoins en personnels des employeurs du territoire, qu'ils soient privés ou publics, un lieu d'adaptation de la formation et d'élaboration d'une programmation concertée, et un lieu de mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises :

c) **Pour la Mission Locale du Grand Nancy :**  
Daniel RUSCONI.

d) **Pour le Plan d'Insertion par l'Économique de l'Agglomération Nancéienne (PIEAN) :**  
Daniel RUSCONI.

e) **Pour l'Association Pass'Sports Culture :**  
Daniel RUSCONI, suppléante Pascale GERARD.

f) **Pour le Comité Local de Sécurité :**  
Dominique POCHON.

g) **Pour l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nancéienne :**  
Claude MARCHAL et Paul MOUGEL.

h) **Comité des Fêtes :**  
Cette Association est une émanation du Conseil Municipal de Houdemont qui se présente comme un soutien à la vie associative ; sont membres : les Associations Houdemontaises et les écoles.

Pour la nouvelle mandature, le Conseil d'Administration doit être renouvelé complètement. Il comprend 9 membres :

- 5 membres sont issus du groupe des conseillers municipaux
- 4 membres sont issus des autres groupes, après accord entre les représentants des Associations et les membres cooptés.

Les 5 représentants du Conseil Municipal sont : Valérie BRICARD, Clotilde COCHET, Pascale GERARD, Dominique POCHON et Abraham WASIAMA.

## REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Considérant le barème des indemnités de fonction joint à la circulaire préfectorale et le nombre d'habitants (tranche comprise entre 1.000 et 3.499), le taux maximal pour le Maire est de 43 % et celui des Adjointes de 16,5 %.

Considérant la volonté de la municipalité d'accorder une indemnité à certains membres du Conseil Municipal ayant certaines tâches à accomplir, il a été proposé de :

- fixer à 38,70 % de l'indice 1015 - l'indemnité au Maire
- fixer à 14,85 % de l'indice 1015 - l'indemnité à chaque Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les pourcentages proposés pour calculer les indemnités du Maire et des Adjointes, depuis leur entrée en fonction ; c'est-à-dire au 15 mars 2008.

## DECISION MODIFICATIVE - BUDGET PRIMITIF 2008

Au cours de sa séance du 11 février 2008, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2008 en équilibre, avec une recette du produit des impôts locaux pour un montant de **445.269 €**. Ce produit a été calculé sans connaître les bases réelles. Du fait des élections, le vote du budget avait été avancé par rapport aux autres années où la mairie avait connaissance des bases exactes par les services fiscaux fin mars.

Depuis le 27 mars, les bases sont connues. Il apparaît que le produit attendu est supérieur de 51.960 €.

### PRODUIT 2008 DES 3 TAXES

Taxes	Bases 2008	Taux 2008	Produit
Taxe d'habitation	2.679.000	5.54 %	148.417 €
Taxe foncière	5.400.000	6.44 %	347.760 €
Foncier non bâti	8.800	11.96 %	1.052 €
		TOTAL	497.229 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer une décision modificative pour prendre en compte ce supplément de recettes de 51.960 €, par les opérations suivantes :

- recettes pour 51.960 € (contributions directes)
- dépenses pour 10.000 € (fournitures de petits équipements)
- dépenses pour 6.000 € (entretien matériel roulant)
- dépenses pour 35.960 € (virement à la section d'investissement) avec la création d'un programme «chaufferies : mairie et complexe sportif».

## MOTION POUR LA RECONNAISSANCE DES DROITS DU PEUPLE TIBETAÏN.

Vous apercevrez prochainement le drapeau du Tibet sur le fronton de la Mairie. Comme d'autres villes françaises, Houdemont a choisi de manifester sa solidarité à l'égard de ce peuple en souffrance à travers ce symbole.

D'autre part, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité une motion adressée au Président et au Premier Ministre de la République Française, au Président et au Premier Ministre de la République Populaire de Chine, au Dalai Lama, au Gouvernement et au Parlement Tibétains en exil, au Secrétaire Général des Nations Unies et au Président du Parlement Européen, pour signifier son soutien aux Tibétains dans l'acquisition de leur indépendance en contribuant ainsi à la conclusion d'un accord garantissant leur pleine autonomie dans tous les secteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle, avec les seules exceptions de la politique de défense et de la politique étrangère.



## APPEL A CANDIDATURES

### Commissions extra-municipales :

La municipalité propose aux habitants qui souhaitent s'investir dans un domaine spécifique, de prendre part aux commissions extra-municipales.

Pour cela, les Houdemontais intéressés peuvent dès à présent se manifester en adressant un courrier à Madame le Maire.  
Nous vous rappelons que pour chacune de ces commissions deux places sont réservées aux membres extérieurs au Conseil Municipal.

### CCAS :

5 places sont réservées aux habitants pour siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

## INFOS..INFOS..INFOS...INFOS

### NUMERICABLE

Certains habitants ont remarqué qu'une entreprise tirait des câbles dans les lotissements.

En fait, il s'agit de la première phase de l'amélioration du réseau câblé :

- 1<sup>ère</sup> phase : tirage de nouvelles fibres optiques ;
- 2<sup>ème</sup> phase : mise en place d'amplificateurs optiques.

Dans quelques semaines, selon les informations transmises par « NUMERICABLE », il sera possible avec une plus grande fiabilité de recevoir d'une part, les émissions TV et d'autre part, l'Internet avec une vitesse de 100Mb/s.

Dans quelques mois, l'opérateur devrait proposer, sur le réseau câblé, un service de films à la demande.

## IL Y A 20 ANS...

### La fin d'un règne.

Après 133 ans, le règne du coq qui surmontait l'église Saint-Goëric s'est achevé. Le Conseil Municipal du 21 avril 1988 décide son remplacement par un nouveau « gallinacé » plus protecteur. En effet, en plus de son rôle de girouette le nouveau coq haut de 70 centimètres fera office de paratonnerre à « haute tension impulsive » et assurera une protection contre la foudre dans un rayon de 100 mètres.

### La cible des tireurs.

Ramené au sol, l'ancien coq fait l'objet de la curiosité du public venu assisté à l'évènement. L'animal abritait un nid d'oiseaux qui contenait deux œufs fraîchement pondus et révéla plusieurs impacts de balles de carabine.

### BIBLIOTHEQUE

#### Rappel des heures d'ouverture :

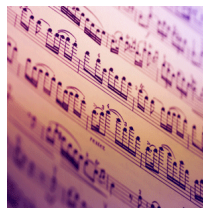
- du lundi au vendredi de 16H00 à 18H00,
- et le jeudi de 16H00 à 19H00.



#### A noter :

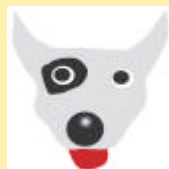
Pour les amateurs, plusieurs bandes dessinées « manga » sont désormais disponibles dans les rayons de la bibliothèque.

### LA FETE DE LA MUSIQUE



Vous voulez participer à la fête de la musique le samedi 21 juin, contactez la mairie, Monsieur MAHIEU au 03.83.56.21.22 ou par courriel à [contact@mairie-houdemont.fr](mailto:contact@mairie-houdemont.fr).

### CANISACS



Pour le bien-être de tous, il est rappelé aux maîtres de nos amis à quatre pattes que des « canisacs » sont à leur disposition à de nombreux endroits de la Commune.  
Merci de bien vouloir les utiliser.

### VIE SCOLAIRE

#### INSCRIPTIONS

##### Primaire :

- Vendredi 2 mai 2008 de 16H30 à 18H00 et le samedi 3 mai 2008 de 08H30 à 11H30.

##### Maternelle :

- Lundi 28 et mardi 29 avril 2008 de 16H45 à 18H30.



Se présenter à la mairie muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile pour obtenir un avis d'affectation.

##### Etude :

- Les dossiers d'inscription pour l'étude scolaire seront à la disposition des parents au secrétariat de mairie à partir du 10 avril 2008.

##### Rappel :

Les dossiers d'inscription étude et cantine sont à retourner impérativement pour le 30 juin 2008 à la mairie.

### VOTRE MESSAGER

N'oubliez pas que vous pouvez consulter le Messenger depuis janvier 2001 sur le site : <http://houdemont.fr>